La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.088

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Avenue Pierre Corneille

Vu l'arrêté municipal n° 2024.22 du 9 avril 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Richard Lejeune, 8ème Maire-adjoint,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 9 janvier 2024 par le Centre communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que pour permettre le stationnement d'un camion « Job truck », il importe dans un but de sécurité publique de réglementer **LE STATIONNEMENT AVENUE PIERRE CORNEILLE à LA CELLE SAINT-CLOUD**.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mardi 28 mai 2024, entre 09h00 et 13h00, le stationnement sera interdit et gênant sur le parking face à la gare dans une zone matérialisée par des barrières.

ARTICLE 2 : Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux) seront fournis et mis en place par la ville.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 24 AVR. 2024

Pour le Maire, par délégation
Le Maire-adjoint délégué

Richard LEJEUNE